

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP OUEST HERAULT
9 AV PIERRE VERDIER CS 10564
34537 BEZIERS CEDEX

Vos références

Numéro fiscal (C) : 14 69 517 608 160
Référence de l'avis : 22 34 4619087 19

Numéro de propriétaire : 299 T00388 F

Département d'imposition : 340
HERAULT

Commune d'imposition : 299
SERIGNAN

Débiteur(s) légal(aux) :
le détail est précisé en page suivante.

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 09/08/2022
Date de mise en recouvrement : 31/08/2022

Identifiant service : 34035

Vos contacts

 **Par messagerie sécurisée**
dans votre espace particulier ou professionnel sur
impots.gouv.fr

 **Par téléphone**
- pour toutes questions sur le prélèvement à
l'échéance ou sur le prélèvement mensuel :
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h
- pour toute autre question, votre centre des
finances publiques (coordonnées ci-dessous)

 **Sur place**
auprès de votre centre des finances publiques
(horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP OUEST HERAULT
SAID LITTORAL
2 RUE DE LA CITRINE
CS 30001
34300 AGDE
Tél : 04 67 94 11 22

* (service gratuit + coût de l'appel)

THOMAS THIBAUT MICHEL FERNAND JACQUES
BERNARD
9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN
34410 SERIGNAN

Somme à payer

1 535,00 €

Date limite de paiement : 17/10/2022

Payez cette somme par un des moyens suivants :

- sur impots.gouv.fr en vous connectant à votre espace particulier ou professionnel, puis laissez-vous guider ;
- en utilisant le code ci-dessous avec votre smartphone ou votre tablette ;
- en adhérant au prélèvement à l'échéance avant le 01/10/2022, sur impots.gouv.fr ou en appelant le 0 809 401 401 *.

FLASHCODE

Flashez ce code avec l'application « Impots.gouv »
pour payer par smartphone ou tablette.

Plus d'informations dans la notice de cet avis.



À compter de l'automne 2022, le service « Gérer mes biens immobiliers »,
disponible dans votre espace sécurisé, s'enrichit de nouvelles démarches pour les propriétaires.
Rendez-vous sur impots.gouv.fr.

DÉBITEUR(S) LÉGAL(AUX)		
Identifiant	Droit	Désignation et adresse
MCW7NR	USUFRUITIER	THOMAS THIBAUT MICHEL FERNAND JACQUESBERNARD

Taxes foncières 2022		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés bâties	Taux 2021	44,06 %	%	2,58 %	0,196 %	14,05 %	1,14 %		
	Taux 2022	44,06 %	%	2,58 %	0,195 %	14,05 %	1,16 %		
	Adresse	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN							
	Base	2374		2374	2374	2374	2374		
	Cotisation	1046		61	5	334	28	1474	
	Cotisation lissée								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisation lissée								
Cotisation 2021	932		55	4	297	24			
Cotisation 2022	1046		61	5	334	28	1474		
Variation	+12,23 %	%	+10,91 %	+25,00 %	+12,46 %	+16,67 %			
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés non bâties	Taux 2021	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2022	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres non agricoles Bases terres agricoles								
	Cotisation 2021 Cotisation 2022 Variation								
	Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)				Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
	Base État Base collectivité						Droit proportionnel : Droit fixe :		
	Références administratives : 340 53 023 035 299 299 V H					Frais de gestion de la fiscalité directe locale			61
						Dégrèvement Habitation principale			
Dégrèvement JA État									
Dégrèvement JA Collectivité									
Montant de votre impôt						1535			

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, conformément aux articles R*190-1 et R*196-2 du livre des procédures fiscales, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, jusqu'au 31 décembre 2023 .

Les calculs ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail, sont réalisés dans le cadre d'un traitement algorithmique. Conformément au code des relations entre le public et l'administration, vous avez accès aux règles définissant ce traitement ainsi qu'aux principales caractéristiques de sa mise en œuvre et l'explicitation de vos droits en la matière, en consultant impots.gouv.fr, rubrique « ouverture des données publiques de la DGFIP ».

Les informations recueillies pour les taxes foncières font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel, mis en œuvre par la Direction générale des Finances publiques (120 rue de Bercy 75772 PARIS). Pour toutes informations sur la protection de vos données personnelles, consultez la politique de confidentialité accessible depuis la page internet suivante : <https://www.impots.gouv.fr/portail/confidentialite-informations-personnelles>. Des informations sur vos taxes foncières sont communiquées aux collectivités locales (art. L.135 B du livre des procédures fiscales). Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant ainsi que d'un droit à la limitation du traitement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au centre des finances publiques ou à l'adresse suivante : donnees-personnelles-mes-droits@dgifp.finances.gouv.fr. En outre, si vous estimez que le traitement de vos données à caractère personnel n'est pas conforme aux dispositions légales et réglementaires, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés.